



## Mon info **prof de lycée pro**

Elise DINNAT responsable VOIE PRO  
974@se-unsa.org  
Tel : 06.92.63.36.91

**N° 5 MAI 2024** - Tous nos flashs sont visibles sur  
le site académique du SE UNSA [ici](#)

### **LE PACTE – bilan ministériel**

Lors de notre journée de formation autour du PACTE, le 2 avril nous avons fait un sondage afin d'évaluer l'impact du dispositif sur le fonctionnement des établissements et sur la vie des agents. Le ministère a lui aussi fait son bilan. Le taux d'utilisation de l'enveloppe est conforme au nôtre, par contre peu d'évaluation sur les répercussions au niveau de la qualité de vie au travail !!

[Je lis l'article](#)

### **Les nouvelles formations**

Le BO n°16 du 18 avril établit la liste des nouvelles formations (création), des suppressions et des révisions de diplômes. Cela peut donner des idées si vous souhaitez l'ouverture d'une nouvelle mention complémentaire dans votre établissement (Bac +1 qu'on appelle désormais certificat de spécialisation) ou une nouvelle formation. Toujours bon à consulter pour avoir des idées : exemple – MC barman, MC affûteur, MC façadier itériste (spécialisé dans l'isolation thermique extérieure). On y retrouve aussi tous les diplômes BAC PRO ou CAP qui seront révisés en 2024 ou en 2025 et des formations dispensées par d'autres ministères (ex : photoreporter Ministère des Armées, BPJEPS animateur Ministère des Sports). Intéressant aussi si vous avez des enfants qui se cherchent !! (Bienvenus au club !). Petit rappel des niveaux de qualification pour une recherche plus efficace :

Niveau 3	CAP, BEP
Niveau 4	Baccalauréat, Bac pro
Niveau 5	Bac+2 (dont BTS)
Niveau 6	Bac+3 : Licence, Licence pro, BUT, Bachelor
Niveau 7	Bac+5 : Master, diplôme d'ingénieur
Niveau 8	Doctorat

[Je consulte la liste](#)

### **La fonction publique, El Dorado selon son ministère, fonctionnaire-bashing selon l'UNSA**

Le Ministre de la fonction publique, Stanislas GUERINI brandit de nouveau le spectre du fonctionnaire, titulaire à vie, qui serait au-dessus des lois et règlements, histoire d'écorner davantage notre image et surtout de brouiller les

débats. Un petit rappel des sanctions existantes est nécessaire car oui, notre employeur peut tout-à-fait nous sanctionner, voir nous licencier pour insuffisance professionnelle !

**Pour le 1<sup>er</sup> groupe**, les sanctions possibles sont l'avertissement, le blâme et la suspension de 1 à 3 jours sans salaire. Ces sanctions peuvent être prononcées sans recours à une CAPD disciplinaire. (*Pour les autres groupes, une CAPD disciplinaire est convoquée – l'avertissement n'est pas inscrit dans le dossier et les sanctions sont effacées au bout de 3 ans*)

**Pour le 2<sup>ème</sup> groupe**, les sanctions encourues sont la radiation du tableau d'avancement, l'abaissement à l'échelon immédiatement inférieur, la suspension sans salaire de 4 à 15 jours et le déplacement d'office.

**Pour le 3<sup>ème</sup> groupe**, les sanctions sont la rétrogradation de grade et la suspension de 16 jours à 2 ans sans salaire. (*Les sanctions des groupes 2, 3 sont effacées à la demande du collègue au bout de 10 ans de services effectifs, si aucune autre sanction n'est intervenue depuis la date de la 1<sup>ère</sup> sanction.*)

**Pour le 4<sup>ème</sup> groupe**, les sanctions sont la mise à la retraite d'office et la révocation.

Les débats devraient s'orienter vers l'attractivité et la juste rémunération de notre métier car les statistiques du ministère (DEPP-MENJS) montrent une augmentation constante des départs volontaires notamment chez les stagiaires (chapitre 11). Mais il est bien plus facile de s'attaquer au spectre de l'emploi à vie.

[Je consulte les statistiques](#)

### **Les groupes de niveaux au collège**

Notre fédération l'UNSA s'interroge sur la légalité de la mise en place de ces groupes de niveaux. Nous avons donc saisi le Conseil d'Etat. On vous dit tout dans cet article fédéral.

[Je lis l'article](#)

### **Le piratage informatique**

Suite à plusieurs attaques informatiques, le rectorat demande de changer vos mots de passe pour accéder à METICE. Il faudra 12 caractères (minuscule, majuscule, chiffres et caractères spéciaux). Vous pouvez aussi transmettre un mail de secours et/ou un téléphone afin de pouvoir continuer à recevoir vos mails en cas d'attaque pirate !

Rien de plus simple :

1 : Vous allez sur METICE avec vos identifiants habituels,

2 : Puis onglet en haut *Mes applications*,

3 : Puis menu à gauche, *support et assistance*,

4 : Puis menu en haut *profil et paramétrages*,

5 : Puis cliquer sur *changer le mot de passe* puis *Modifier mon mot de passe*

6 : Reproduisez l'opération pour *modifier ou ajouter mon courriel de secours* (vous recevrez un mail avec un code sur cette adresse pour valider l'opération) – idem si vous souhaitez *modifier ou ajouter un mobile de secours* (code envoyé sur votre mobile pour valider le numéro)

Si vous ne le faites pas vous-même, c'est le rectorat qui vous fournira automatiquement un nouveau code que vous pourrez modifier ensuite.

Pensez à modifier vos codes sur tous vos appareils (tablette, ordinateur, téléphone)

### **L'UNSA notre fédération**

Le SE syndicat des enseignants est membre de l'UNSA notre fédération. On associe souvent les 2 quand on parle de nous : le Se-Unsa. Pour en savoir un peu plus sur l'UNSA FONCTION PUBLIQUE, consultez son site internet : des infos sur la retraite, nos grilles de salaires, la fonction publique, l'action sociale. Bonne navigation !

[Je navigue au gré de l'UNSA Fonction Publique](#)

## Je suis prof et mon salaire ne suffit pas pour trouver un logement !

On connaît tous quelqu'un, qui connaît quelqu'un, qui n'arrive pas à trouver de logement ! Aujourd'hui c'est nous !! Que ce soit ici ou dans l'Hexagone, souvent, les agences demandent l'équivalent de 3 fois le montant du loyer pour vous accorder un droit de visite locative ! Le Se-Unsa soutient la proposition d'un député sur le droit au logement décent pour les agents de la fonction publique.

[Je lis l'article](#)

## A moi, la grande évasion !

C'est le moment de tester La Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna. Si l'aventure vous dit, vous avez jusqu'au 14 mai pour déposer votre dossier sur SIAT.

[J'opte pour Wallis et Futuna](#)

[Besoin de plus d'espace, j'opte pour La Nouvelle Calédonie](#)

## Quoi qu'il fait mon syndicat ?

*On a participé aux GT (groupe de travail) sur le calendrier scolaire, sur la répartition des postes AED et CPE. On a posé toutes nos questions à la réunion RH avec le rectorat du 17 avril (vous avez été destinataires du bilan). On a animé des formations (le PACTE, quel bilan ?- Accueillir un public LGBTQ+ - l'école inclusive- la retraite) en visio et en présentiel. Toute l'équipe a accompagné les collègues pour leur mouvement INTRA 1<sup>er</sup> et 2<sup>sd</sup> degré. Au niveau de nos instances, nous avons organisé notre congrès statutaire académique en vue du congrès national fin mai. Et parce que le SE fait partie de l'UNSA, avec une forte dimension européenne, nos collègues UNSA nous ont formés le 23 avril sur les enjeux européens de notre fédération.*